

Un adieu au Centre Mgr-Bonin

Le printemps 2011 a marqué la fin des activités hivernales du Centre Mgr-Bonin, avec l'arrivée du nouveau Centre Sportif Mégantic (CSM). Afin de souligner les réalisations qui se sont déroulées dans l'antre de cet édifice, madame Colette Roy Laroche a tenu à participer à plusieurs événements, dont le Tournoi Bonne Entente et le spectacle des Lames Argentées, les deux derniers événements à avoir été présentés sur

la glace du Centre Mgr-Bonin. Madame Roy Laroche a remémoré à plusieurs reprises la petite histoire de ce centre et elle a remercié tous les gens qui, au fil des ans, ont franchi ses portes, faisant de ce lieu l'endroit par excellence de rassemblement des jeunes et des moins jeunes de Lac-Mégantic et de la région.

Mot de la maireesse



Au Spectacle des Lames Argentées, de gauche à droite : Jean Cloutier, animateur de la soirée, Colette Roy Laroche, Lucie Fillion, animatrice de la soirée, et Michel Mercier, animateur et président du Club de patinage artistique Les Lames Argentées.



Mise au jeu officielle du Tournoi Bonne Entente, de gauche à droite : un joueur de la formation Studio Santé Gym, Béliand Audet, de l'organisation du Tournoi Bonne Entente, Colette Roy Laroche, mairesse de Lac-Mégantic, Claude Bilodeau, également du Tournoi Bonne Entente, et Vincent Bouffard, de l'équipe Lettrage Bouffard et fils. Photo du bas : Conrad Lebrun, chargé de projet, et Colette Roy Laroche devant le nouveau CSM.



Sommaire

L'écopelouse en vedette	2
Fleurons du Québec	3
Programme d'économie d'eau potable....	4
Programmation de l'OTJ pour 2011	5
Traversée int'le du lac Mégantic	6
Recensement 2011.....	7
Sûreté du Québec	8
Activités à venir	9
De la culture et du patrimoine	10
Événements d'été	11
Services municipaux	12



L'écopelouse en vedette

Avec l'arrivée de réglementations qui limitent l'utilisation de pesticides et de fertilisants de synthèse au Québec, les gens n'ont eu d'autres choix que de repenser leur façon de voir et d'entretenir leur gazon. C'est pourquoi depuis quelques années, un nouveau mode-type de gestion s'est développé : l'écopelouse. Une écopelouse est un tapis de verdure où la grande variété d'espèces est adaptée aux conditions du terrain. Elle est entretenue selon des pratiques qui se rapprochent de celles de la nature où la source d'énergie première est le soleil et la source d'eau, la pluie. Cela en fait donc une pelouse écologique qui ne requiert que très peu de soins et qui demeure sécuritaire pour tous. En suivant la série d'actions proposées, rien de plus facile que d'en avoir une!

1) MODIFIEZ VOS ATTENTES

La première étape est d'oublier l'image de la pelouse parfaite composée à 100 % de pâturin du Kentucky, qui est très exigeante en fertilisation, en eau et en pesticide. Pour ce faire, il suffit de semer sur le gazon existant un mélange de semences à faible entretien, constitué de trèfle, de fétuque et de ray-grass.

2) AMÉLIOREZ LA QUALITÉ DE VOTRE SOL

Au printemps, il faut terreauter la pelouse en y épandant quelques centimètres de compost de qualité (disponible à l'Écocentre). De cette façon, le sol et les organismes qui y vivent seront nourris, les besoins en engrais seront réduits et la qualité du sol sera améliorée. Si le sol est compact, il est suggéré de passer l'aérateur mécanique afin d'oxygéner le sol et de permettre la pénétration d'eau et d'éléments nutritifs.

3) HAUSSEZ LA HAUTEUR DE COUPE DE LA TONDEUSE

La pelouse devrait être maintenue à une hauteur de 7,5 cm (3 po) afin d'empêcher la prolifération des mauvaises herbes et de contrôler la présence des insectes. Il faut

aussi s'assurer que les lames de la tondeuse soient toujours bien affûtées, car des lames émoussées déchirent l'herbe et la rendent vulnérable aux maladies.

4) PRATIQUEZ L'HERBICYCLAGE (pratique obligatoire à Lac-Mégantic)

En laissant les rognures de gazon au sol, 30 à 50 % des besoins en azote et en eau du terrain seront répondus, ce qui permet de diminuer l'utilisation d'engrais et l'arrosage. À noter l'utilisation d'une lame déchiqueteuse sur la tondeuse permet de couper le gazon très finement, ce qui ne laissera pas d'amas d'herbe sur le terrain.

Après avoir posé tous ces gestes, si l'utilisation de fertilisants est encore nécessaire, il faut se rappeler qu'un permis est obligatoire pour l'épandage. Le Service d'urbanisme émettra un permis d'épandage (entre le 10 mai et le 10 juin) si les engrais certifiés 100 % naturels, ont des

apports égaux ou inférieurs à 10 % pour l'azote, 3 % pour le phosphore et 6 % pour le potassium, soit 10-3-6.

Il est à noter qu'aucun pesticide n'est toléré sur le territoire de la Ville de Lac-Mégantic. Pour une infestation de ravageurs, bien vouloir communiquer avec l'agente en environnement au **819-583-2441**, qui vous proposera des alternatives aux pesticides.

Pour en savoir plus : L'écopelouse - Pour une pelouse vraiment écologique, par Micheline Lévesque, chez Bertrand Dumont, éditeur.

Mélanie Gagné,
Agente en environnement

Saviez-vous que le trèfle est un allié indispensable au gazon ? Très résistant, il permet de réduire les apports en engrais (azote) et en pesticide. Il procure aussi une excellente protection contre les ravageurs, tels que la punaise velue et le ver blanc.

Utilisation extérieure de l'eau

Afin de se conformer à la Politique nationale de l'eau et pour éviter le gaspillage de l'eau potable, la Ville de Lac-Mégantic désire informer ses citoyens que, dorénavant :

- l'**arrosage des pelouses est interdit en tout temps**, sauf dans le cas d'une nouvelle plantation;
- l'**arrosage des entrées de cour** est permis **une seule fois, et ce, avant le 15 mai** de chaque année;
- le lavage non commercial des automobiles est permis conditionnellement à l'utilisation d'une lance à fermeture automatique, que l'eau soit utilisée strictement à cette fin et qu'aucune eau ne s'échappe du

boyau d'arrosage entre le lavage ou le rinçage;

- en aucun temps, l'eau provenant de l'arrosage ne doit ruisseler dans la rue ou sur les propriétés avoisinantes.

Une période de transition et d'information est prévue avant l'émission de constat d'infraction. Cependant, un constat d'infraction sera émis à toute personne qui contrevient plus d'une fois à ces dispositions.

N'hésitez pas à sensibiliser votre entourage. Pour toutes questions, vous pouvez rejoindre la Ville au numéro suivant : **819 583-2441** ou par courriel à info@ville.lac-megantic.qc.ca.

Fleurons du Québec – Campagne d'embellissement

Demande de collaboration des citoyens, commerçants et industriels



Depuis 2006, la Ville de Lac-Mégantic fait partie du programme *Les Fleurons du Québec*. Ce programme, axé sur l'embellissement horticole, permet à la Ville d'obtenir une image reconnue à travers le Québec. Cette image est primordiale pour l'industrie du tourisme qui est une source de retombées économiques importantes pour la Ville.

Lors de l'évaluation en 2009, la Ville a obtenu une cote de quatre fleurons sur une possibilité de cinq. Cette classification est valable pour trois ans. Lors de sa visite, le classificateur évaluera la propreté, l'entretien, la variété des éléments horticoles et l'état visuel du paysage. D'ici ce temps, la Ville compte redoubler d'efforts afin de conserver sa cote et ainsi promouvoir l'intérêt touristique qui en découle. Le tourisme horticole est une des niches touristiques qui connaît la plus forte croissance au Canada.

La Ville compte sur **VOTRE COLLABORATION** pour embellir et fleurir votre maison, votre commerce, votre industrie, votre institution et votre quartier. Il s'agit de petites interventions qui permettront à la collectivité méganticoise de renforcer son image au niveau de la province. Ceci permettra également d'améliorer la qualité de notre milieu de vie.

En ce sens, nous vous encourageons à visiter le site Internet des Fleurons du Québec au www.fleuronsduquebec.com. Votre coopération est essentielle pour embellir l'image horticole de la collectivité.

En 2011, l'objectif est d'augmenter la quantité et la diversité des aménagements, tant au niveau des commerces, des industries, des institutions, que des résidences privées et des lieux de culte.

La participation de tous est indispensable pour conserver nos acquis!

Réception civique du Comité du 125^e

Le conseil municipal de Lac-Mégantic a eu le plaisir de recevoir les membres du Comité organisateur des festivités du 125^e lors d'un 5 à 7 tenu le jeudi 7 avril dernier, à la grande salle de l'OTJ, afin de souligner le travail formidable que ces derniers ont réalisé en organisant des activités mémorables tout au long de l'année 2010.

Le Comité organisateur a profité de l'occasion pour remettre à la Ville une toile de madame Diane Boulet, artiste-peintre de la région. Cette dernière a réalisé l'œuvre d'art gagnante dans le cadre du concours organisé par le Comité du 125^e.

Ce fut une occasion pour chacun de fraterniser et de se remémorer cette merveilleuse année qui vient de se terminer.



Cet été, soyez bleu!

Programme d'économie d'eau potable



L'été approche à grands pas, entraînant avec lui les longues journées ensoleillées et de nombreuses festivités. La saison estivale est aussi synonyme de consommation record d'eau potable dans les municipalités du Québec. C'est pourquoi la Ville de Lac-Mégantic participe, pour une septième année consécutive, au Programme d'économie d'eau potable (PEEP), qui se déroule partout à travers le Québec et qui propose de protéger cette précieuse ressource qu'est l'eau potable.

Nos systèmes d'approvisionnement, de traitement et de distribution de l'eau potable sont conçus pour rencontrer les pointes de consommation journalières qui sont atteintes durant l'été à cause des usages extérieurs de l'eau, tels que l'arrosage des pelouses, le remplissage des piscines, etc. Pour la Ville, la réduction de ces pointes permet de reporter à plus tard les investissements majeurs qui devront être nécessaires à l'accroissement de la capacité des équipements.

À Lac-Mégantic, la tarification de la consommation de l'eau pour les commerces, les industries et les institutions (ICI) se fait au compteur, donc par le principe de l'utilisateur-payeur. Connaissant la consommation totale des ICI, on peut ainsi calculer la consommation totale du secteur résidentiel qui, divisée par le nombre de logements, en détermine la consommation moyenne par logement et, par le fait même, le coût annuel par logement (95 \$ en 2011). Ainsi, si votre voisin fait un usage abusif de l'eau, cela affecte inévitablement votre propre tarification. Profitez-en donc pour le sensibiliser sur les trucs et astuces afin d'économiser l'eau potable, que vous trouverez dans le dépliant que vous allez recevoir par la poste sous peu. Vous pouvez aussi consulter la documentation du PEEP sur le site Internet de la Ville, sous la rubrique « environnement ».

De nouveau cette année, la Ville de Lac-Mégantic vous invite à prendre part à la campagne en étant « bleu » tout l'été! Surveillez la visite de l'agent de sensibilisation du PEEP, de même que notre Programme d'encouragement à l'achat d'appareils réducteurs d'eau qui sera lancé très bientôt. De plus, participez à la Journée compte-

gouttes qui aura lieu le 15 juillet prochain. Pour participer, inscrivez-vous sur le site Internet au www.ville.lac-megantic.qc.ca/

Passer l'été... bien protégé

Nous voici en plein cœur de l'été. Quoi de plus agréable que de profiter de la douceur du temps pour jouer dehors, dans la piscine, faire du camping et autres activités estivales.

Revenons d'abord à l'utilisation du barbecue. Le cuisinier ou la cuisinière devrait porter un bon tablier, des mitaines de cuisson qui protègent tout l'avant bras et utiliser des ustensiles à long manche. Il ou elle doit s'assurer de la stabilité de l'appareil, un barbecue qui bascule, ça gâche un repas ! Ne l'adossez pas à une structure ou à un mur inflammable (60 cm de dégagement) lors de son utilisation.

Durant la saison chaude, des orages électriques nous visitent parfois. Lorsque vous voyez des éclairs et que le tonnerre gronde, cessez la cuisson, mettez-vous à l'abri et attendez que la tempête passe. **N'entrez surtout pas l'appareil à l'intérieur.** Ne l'approchez pas non plus de la porte fenêtre. Une intoxication au monoxyde de carbone est insidieuse et... mortelle. Et si par mégarde le feu prend dans le barbecue, fermez le couvercle et l'alimentation en gaz.

Certains préfèrent les barbecues au charbon de bois. Utilisez toujours un allume-feu spécifiquement conçu pour ce type d'appareil. JAMAIS D'ESSENCE! Et n'ajoutez jamais d'allume-feu liquide sur des briquettes chaudes. Les feux d'artifice, gardez-les pour plus tard!

La piscine représente un élément appréciable de confort durant les chaudes journées d'été. Saviez-vous que les produits d'entretien peuvent être dangereux? Ils sont constitués de produits à base de chlore. Ces produits chimiques peuvent réagir et provoquer un phénomène de combustion spontanée s'ils entrent en contact avec des matières organiques comme les pluies acides, la sueur, etc. Ils peuvent aussi interagir avec d'autres produits comme l'essence, l'huile à

dans la section « environnement ». En vous engageant à poser un geste concret pour l'économie d'eau potable, vous courez la chance de remporter de nombreux prix!

Robert Mercier,
Directeur du Service de l'environnement

moteur, la térébenthine, l'acétylène et autres. Alors soyez prudents lors de l'entreposage de ces produits : d'abord suivez bien les recommandations du fabricant, ensuite gardez-les à l'extérieur du domicile, au sec et dans un endroit bien ventilé. Éloignez-les de toute source de chaleur et surtout, gardez-les à bonne distance des autres produits entreposés chez vous. Et si les contenants sont percés ou endommagés, il vaut mieux disposer du produit de façon adéquate et sécuritaire.

Les soirées chaudes vous donneront peut-être envie de faire griller quelques guimauves sous un ciel étoilé. Pour ce faire, **certain** **privilégieront l'installation d'un foyer extérieur.** Vérifiez d'abord auprès de votre municipalité si la réglementation vous le permet. Ce genre d'appareil ne respecte pas les normes pour la limite d'agents polluants. De plus, ce ne sont pas des incinérateurs. N'y brûlez donc pas n'importe quoi. Il est plus plaisant de ne voir griller que les guimauves!

Pour d'autres, les **pièces pyrotechniques** représentent une façon agréable d'illuminer ces soirées passées en famille. Les enfants surtout apprécient ce genre de spectacle. Qu'il est agréable de voir le bonheur et la joie illuminer leur visage! Avant d'utiliser ces feux d'artifice de type familial, consultez votre municipalité. Là encore, la réglementation en interdit peut-être l'usage. Si oui, vérifiez que vous répondez aux conditions d'utilisation (par exemple, avez-vous un espace suffisant pour utiliser ces feux). Lisez bien les instructions du fabricant pour chaque feu d'artifice, car elles diffèrent d'un type à l'autre. Allumez les feux un à la fois. Ne laissez jamais des feux d'artifice à de jeunes enfants. Gardez toujours de l'eau à portée de la main. Allumez-les toujours à une bonne distance des spectateurs et de tout bâtiment ou matériau

(Suite en page 5)

(Suite de la page 4)

combustible. NE TENTEZ PAS d'allumer un feu qui s'est éteint. Et si cela vous est possible, faites donc appel à un expert!

Vous connaissez les feux de Bengale utilisés lors des anniversaires? Ils ne sont pas aussi inoffensifs qu'on le croit. On ne devrait jamais mettre dans les mains d'un enfant ce type de feux : ils représentent un risque important pour les vêtements ou d'autres matières inflammables. Et savez-vous que la température des feux de Bengale peut atteindre 1 200 degrés Fahrenheit? Sérieuses brûlures en vue! Soyez prudents!

Comme prudence est mère de sûreté, c'est en étant prudents qu'on évite tout danger. Maintenant que nous en savons un peu plus sur la sécurité entourant ces petits plaisirs de l'été, passons d'agréables soirées à regarder tout ce qui brille... feux ou étoiles.

Thème de la programmation d'OTJ de l'été 2011 :

Les jeux d'été de Mégantic 2011

Pékin, Vancouver... C'est maintenant au tour de Lac-Mégantic d'accueillir ses propres Jeux olympiques d'été. Le camp de jour pour les enfants de 5 à 12 ans est de retour cet été avec encore une fois une diversité d'activités entourant le sport. C'est avec des animateurs formés, dévoués et expérimentés que nous offrons une qualité d'encadrement en bordure du magnifique lac Mégantic. Le plaisir, la sécurité et l'encadrement sont au cœur des valeurs véhiculées à l'intérieur de ce camp de jour.

Le dépliant d'informations des activités de l'été 2011 sera remis aux enfants dans les écoles primaires de Lac-Mégantic les 1^{er} et 2 juin prochain. Les inscriptions se tiendront cette année à l'hôtel de ville de Lac-Mégantic les 9, 10 et 11 juin 2011 entre 16 h 30 et

20 h pour jeudi et vendredi et entre 9 h à 12 h le samedi matin.

De plus, cette année, nous privilégions le paiement direct comme moyen de régler l'inscription. L'OTJ débute le 27 juin et se termine le 18 août 2011. L'horaire d'encadrement est de 7 h 30 à 17 h 30 et les activités dirigées de 9 h à 16 h. Le coût de base pour la saison 2011 est de 135 \$ pour le 1^{er} enfant, 110 \$ pour le 2^e et gratuit pour le 3^e enfant et plus de la même famille.

Soyez prêts à bouger cet été! En espérant vous voir en grand nombre!

L'équipe d'animation de l'OTJ 2011

Aide financière de 10 000 \$ du programme PCPC

Le 28 mars dernier, la Ville de Lac-Mégantic a reçu une aide financière de 10 000 \$ des mains de madame Johanne Gonthier, députée de Mégantic-Compton, pour l'installation de deux génératrices. L'installation de ces deux génératrices, une au réservoir d'eau potable du parc industriel et l'autre au réservoir d'eau potable sur la rue La Fontaine, a pour but de mettre le système d'eau potable complètement autonome en cas de panne électrique prolongée. Après avoir vécu quelques courtes pannes électriques au cours des dernières années, nous avons remarqué que nous pouvions être vulnérables si une panne devait durer plusieurs jours. Tous les autres bâtiments techniques reliés à l'eau potable étaient déjà desservis par des génératrices. À l'automne 2009, le Service d'entretien des bâtiments et des infrastructures faisait une demande d'aide financière au PCPC (programme conjoint de protection civile) du gouvernement du Canada pour la mise en place de ces deux génératrices dans le but d'offrir un service continu d'eau potable. L'achat, l'installation et la mise en service des génératrices furent complétés en mars 2010. L'installation a été entièrement réalisée à l'interne par



les employés municipaux. Le montant total de ce projet d'amélioration de nos infrastructures s'élève à 60 800 \$.

Jonathan Fissette,
Directeur du Service d'entretien des
bâtiments et des infrastructures

La traversée Internationale du lac Mégantic



Réservez dès maintenant votre week-end du 12 au 14 août prochain, pour la Traversée internationale du lac Mégantic. Avec des compétitions de natation de calibre international, des shows d'artistes de renom de la scène québécoise, des feux d'artifice musicaux spectaculaires, de l'animation pour toute la famille et bien d'autres surprises, le festival vous en

promet de toutes les couleurs encore cette année. Surveillez notre site Internet pour le dévoilement de la programmation qui

est déjà débuté au www.lacenfete.ca ou devenez membre du groupe Lac en Fête sur Facebook pour être les premiers informés.



L'abattage d'arbres en milieu urbain

Saviez-vous que la Ville de Lac-Mégantic a adopté une réglementation qui interdit l'abattage d'arbres à des fins autres que commerciales? Même si l'arbre est dans votre cour et vous appartient, vous ne pouvez le couper sans autorisation et sans motif majeur. Pour obtenir le permis qui l'autorise, vous devez répondre à une de ces conditions :

- l'arbre est mort ou sa survie est fortement compromise;
- l'arbre met en danger la sécurité des personnes;
- l'arbre est une nuisance pour la croissance et le bien-être de la végétation voisine;
- l'arbre cause des dommages à la propriété publique ou privée;
- l'arbre doit être coupé lors de l'exécution de travaux publics;
- l'arbre doit être inévitablement coupé dans le cadre de la réalisation d'un projet de construction ou d'aménagement paysager autorisé par la Ville.

Seulement dans ces cas, le Service d'urbanisme de la Ville de Lac-Mégantic pourra vous allouer un permis d'abattage au coût de dix dollars (10 \$). Toutefois, si vous abattez illégalement un arbre, vous serez assujettis à un constat d'infraction d'un minimum de 600 \$. Il est à noter que tout arbre coupé devra être obligatoirement remplacé par un autre arbre.

Pour des informations supplémentaires, veuillez vous référer au chapitre 9 du Règlement de zonage numéro 1324 ou communiquez avec le Service d'urbanisme au 819-583-2441.



Mélanie Gagné,
Agente en environnement

Refoulement d'égout?



Suite à l'adoption de nouveaux tarifs, la Ville tient à informer ses citoyens que les coûts d'intervention de la Ville pour des refoulements d'égout seront dorénavant

tarifés selon les coûts réels, ce qui s'avère plus onéreux que les frais de plombier conventionnels.

Par conséquent et afin d'éviter des coûts plus élevés, les citoyens doivent faire appel à un plombier pour toutes les interventions.

Si le problème relève des infrastructures de la Ville, le plombier en avisera les Travaux publics et les frais de plombier seront alors acquittés par la Ville. Cependant, les coûts seront répartis si le problème relève tant des infrastructures de la Ville que du propriétaire.

Nous vous invitons donc à communiquer avec l'un des plombiers suivants :

Marcel Fontaine : 819-583-2212

Bell-eau-clerc : 819-583-4167

Statistique Canada : le Recensement de 2011

Le prochain recensement du Canada se tiendra en mai 2011.

Les données du recensement sont importantes pour toutes les collectivités et sont essentielles dans la planification des services, tels que les soins de santé, l'emplacement des garderies, des écoles ainsi que les services de police et de sécurité des incendies.

Soyez du nombre!

Le questionnaire du recensement est un questionnaire court de 10 questions qui recueille les données démographiques de base tels que l'âge, le sexe et la langue maternelle.

Au début du mois de mai, les trousseaux jaunes du recensement seront livrés dans chaque logement au pays. Ces trousseaux contiennent les renseignements nécessaires pour répondre au questionnaire en ligne. La copie papier sera aussi disponible.

Les questionnaires dûment remplis fourniront de précieux renseignements dont se serviront tous les échelons du gouvernement pour prendre des décisions concernant votre quartier et votre collectivité.

Soyez du nombre et participez au Recensement de 2011 !

Pour obtenir plus d'informations concernant le Recensement de 2011, consultez le site www.recensement2011.gc.ca.

L'Enquête nationale auprès des ménages menée pour la première fois

Pour la première fois cette année, un ménage sur trois sera invité à répondre au questionnaire de la nouvelle Enquête nationale auprès des ménages (ENM). Les données recueillies par le biais de ce questionnaire fourniront des renseignements qui viendront également appuyer la planification et la mise en oeuvre de programmes et services. Plus précisément, les statistiques recueillies par l'ENM fourniront des données pour

planifier et appuyer les services destinés aux familles, le logement, les routes et le transport en commun, ainsi que la formation professionnelle.

Si vous recevez l'ENM, répondez au questionnaire en ligne ou sur papier!

Pour obtenir de plus amples renseignements

concernant l'ENM, consultez le site www.enm.statcan.gc.ca

Des emplois avec ou sans fonction de supervision sont également disponibles pour le Recensement de 2011. Pour plus d'informations et pour postuler en ligne, visitez le www.recensement2011.gc.ca

Compétition de premiers soins



La fin de semaine du 18 au 20 mars dernier, se tenait la compétition provinciale annuelle de l'organisation de la Patrouille canadienne de ski au mont Orignal à Lac-Etchemin. Seize équipes étaient en compétition, dont quatre équipes dans la zone de Québec. Le Complexe Baie-des-Sables était représenté par six de ses treize membres, dont trois compétiteurs : Marc Chouinard, Gilles Dubé et Mario Pépin, deux examinateurs : Réjean Custeau et Frédéric Morin, et un simulateur : Pascal Cliche. Divers ateliers avaient lieu : évaluation de la victime, traitement, pose d'un collet cervical, immobilisation sur planche dorsale, retrait

du casque protecteur, réanimation cardio-respiratoire, etc. L'équipe de Baie-des-Sables s'est classée en première position dans la zone de Québec et onzième au niveau de la division du Québec. Félicitations à tous ces bénévoles qui ont participé à la compétition et merci à tous les patrouilleurs pour leur dévouement envers notre clientèle. Merci de faire de notre Centre de ski un endroit agréable et sécuritaire, où on peut bien s'amuser.

**Réjean Custeau,
Chef de patrouille
Complexe Baie-des-Sables**



La Sûreté du Québec, votre police municipale

Voilà les beaux jours qui sont revenus, enfin! Avec cette bonne nouvelle, nous verrons revenir sur les routes tous les différents types d'usagers de la bicyclette : des enfants aventuriers et téméraires aux marathoniens qui s'entraînent le long des grands axes de circulation. Le vélo étant à la portée de tous, tous les cyclistes doivent néanmoins se comporter sécuritairement, il en va peut-être de leur vie.

D'abord, procédez à l'inspection mécanique de votre vélo, par exemple un frein mal ajusté pourrait vous causer toute une surprise!!!

Ensuite, portez un casque de vélo, sachez qu'une chute sur la tête pourrait être fatale.

Finalement, respectez la signalisation, les cyclistes sont soumis aux mêmes règles de conduite que les automobilistes. Cela sous-entend aussi qu'ils peuvent recevoir un constat pour une infraction au Code de la sécurité routière!!! Le cycliste doit donc rouler du même côté que la circulation, signaler son intention, céder le passage, s'arrêter et attendre au feu rouge, etc.

Cyclistes de tous âges, assurez-vous d'être vus, ne présumez pas que vous l'êtes!!!

D'autre part, il faut que les automobilistes prennent conscience que la route doit être partagée avec tous ces usagers. Il y a différents types de cyclistes et les

conducteurs doivent en tenir compte.

Par exemple, des enfants dans un quartier résidentiel peuvent aller et venir en tous sens et même vous couper le chemin. Bien que ça ne soit pas prudent, ils sont souvent « dans le jeu » et ne se préoccupent pas de vous. Ralentissez et assurez-vous qu'ils ont constaté votre présence.

Sur les grands axes, dans le centre-ville par exemple, les cyclistes doivent circuler dans la rue. Après vous être stationné, jetez un œil dans le rétroviseur, juste au cas où un cycliste s'approcherait!!! Malheureusement, on le voit chaque année, les blessures sont parfois graves.

Aussi, le long des routes, nous verrons quantité de cyclistes circuler parfois à haute vitesse. Automobilistes, gardez une distance raisonnable, que vous les suiviez ou que vous les dépassiez.

Bref, nous avons une belle région, une piste et des corridors cyclables à faire rêver. Cyclistes et automobilistes, soyez conscients que vous devez partager la route, faites-vous remarquer, assurez-vous d'être vus!

Bon été, soyez prudents!

**Lieutenant Daniel Campagna,
Directeur du poste de la Sûreté
du Québec de la MRC du Granit**

Nouvelles brèves

Pas dans les conteneurs!

Vous débarrasser de vos rebus dans les conteneurs publics ou commerciaux n'est pas une très bonne idée! Cette pratique est formellement interdite par le règlement 1446.

Les contrevenants seront passibles d'amendes allant jusqu'à 225 \$, en plus des frais. Rappelez-vous aussi que vos résidus de construction, feuilles mortes, branches et autres ne peuvent pas être placés dans les conteneurs et les bacs à déchets. Apportez-les à l'Écocentre, au 5138 rue Pie-XI. C'est gratuit et, en plus, ces matières seront valorisées localement.

**Robert Mercier,
Directeur du Service
de l'environnement**

Séances du conseil municipal

Les citoyennes et les citoyens de Lac-Mégantic sont toujours les bienvenus aux séances régulières de leur conseil municipal.

Les prochaines séances du conseil auront lieu les lundis 11 juillet, 15 août, 6 et 19 septembre, 3 et 17 octobre, 7 et 21 novembre, 5 et 19 décembre 2011.

Plus d'informations sur le site Internet de la Ville de Lac-Mégantic :

www.ville.lac-megantic.qc.ca



Lac-Mégantic



PIQUE-NIQUE FAMILIAL AUX HOT-DOGS

6 juillet 2011

Une invitation pour toute la famille au parc de l'O.T.J. Hot-dogs, crudités, fromage, melon d'eau, breuvages, mais soufflé et barbe à papa.

De la culture et du patrimoine à la gare tout l'été

Depuis l'ouverture de la gare, l'été dernier, une panoplie d'activités se sont déroulées

les unes succédant aux autres. Notons l'ouverture de la boutique L'Artis'Ann

& L'Antiquaire, la présence du Bureau d'accueil touristique, les expositions de la salle Monique-Dumaine-Bourque et celles de la salle sud.

À la salle Monique-Dumaine-Bourque, nous vous avons présenté depuis l'été dernier les expositions du 125^e de la Ville de Lac-Mégantic, de la Semaine intergénérationnelle avec l'artiste Christian Perron, de l'exposition annuelle des membres du Club Photo région de Mégantic, du mois de la relève qui s'y tient présentement et celle de la Galerie d'art estivale qui prendra place le 11 juin pour tout l'été.

Dans la salle sud, une exposition portant sur l'explorateur et cartographe David Thompson remplace présentement jusqu'au 30 mai l'exposition du Méganticois. Dès le 11 juin, les membres de la Commission des arts, de la culture et du patrimoine de Lac-Mégantic vous proposeront une exposition ayant pour titre **Le lac Mégantic sur la route de l'invasion américaine de 1775**.

Cette exposition nous transportera à l'automne de 1775 où les rives du lac Mégantic et celles de la rivière Chaudière ont accueilli les troupes du colonel Benedict Arnold en route vers Québec pour en faire la conquête. Armes d'époque, artefacts, bateau, habillements et tables d'interprétation seront présents pour illustrer cette importante page de notre histoire.

Pour votre confort, nous sommes à installer, à l'extérieur de la gare, des tables et des bancs pour vous permettre de profiter de l'été dans ce lieu magnifique.

Je termine en soulignant que toutes nos activités présentes à la gare vous sont offertes gratuitement grâce à la contribution de la Ville de Lac-Mégantic et de celle de la MRC du Granit.

**Richard Michaud,
Président de la
Commission des arts, de la culture et
du patrimoine de Lac-Mégantic**

Voici la nouvelle image de la Commission des arts, de la culture et du patrimoine de Lac-Mégantic.

Gros merci à Com2média pour nous avoir offert notre nouveau logo!

Commission des arts,
de la culture
et du patrimoine
Lac-Mégantic

Commission des arts,
de la culture
et du patrimoine
Lac-Mégantic

**LES CAISSES DESJARDINS
DE LA RÉGION DE MÉGANTIC &
DES HAUTS-CANTONS
PRÉSENTENT
LES CONCERTS ENTRE CHIEN ET LOUP
PARC DES VÉTÉRANS
LES JEUDIS 19H00**



30 JUIN
MIKE GOUDREAU

23 JUIN
LA BANDE À FRANK



14 JUILLET
LE BAL À L'HUILE

7 JUILLET
OLIVIER BROUSSEAU



28 JUILLET
ANGELO FINALDI
ET WOPOWOW

21 JUILLET
SOUL STATION



11 AOÛT
BUREAU ET LES TIROIRS

4 AOÛT
JAKE AND
THE LEPRECHAUNS



25 AOÛT
SIX PIEDS SUR TERRE

18 AOÛT
OBATALA



En cas de pluie, les spectacles auront lieu dans la salle J. Armand Drouin de l'Hôtel de ville

Événements d'été

École de voile Lac-Mégantic

L'école de voile de Baie-des-Sables, située dans le secteur de la base plein air, est homologuée par la Fédération de voile du Québec. Que vous soyez débutant, intermédiaire ou avancé, vous serez encadré par des moniteurs qualifiés. Ceux-ci sont tous accrédités par la Fédération de voile du Québec, témoignant de leur formation technique et pédagogique.

Le calendrier des formations et les tarifs :

Voile Blanche I (niveau débutant) :

- 24 au 26 juin (3 jours) : 290 \$
- 9-10 juillet (2 jours) : 195 \$
- 23-24 juillet (2 jours) : 195 \$
- 26 au 29 juillet (4 jours) : 375 \$
- 6-7 août (2 jours) : 195 \$

Voile Blanche II et III (niveau intermédiaire avancé) :

- 1 au 3 juillet (3 jours) : 290 \$
- 16-17 juillet (2 jours) : 195 \$
- 30-31 juillet (2 jours) : 195 \$
- 2 au 5 août (4 jours) : 375 \$
- 13-14 août (2 jours) : 195 \$

Nouveau! Camp de voile pour les enfants de 10 à 16 ans

Le camp de voile de Baie-des-Sables, c'est du plaisir assuré! Les jeunes pourront apprendre les techniques de navigation en voilier par nos instructeurs certifiés tout en s'amusant. Et tant qu'à y être, ceux-ci feront l'expérience du parc aérien d'Arbre en Arbre, de nos sentiers pédestres et de la baignade à la plage! Joignez-vous à nous!

Le calendrier des formations des camps de voile :

Voile Blanche I (niveau débutant) :

- 8 au 12 août (5 jours)

Voile Blanche II et III (niveau intermédiaire avancé) :

- 15 au 19 août (5 jours)

Les tarifs :

- pour 1 semaine de camp de voile : 250 \$
- pour 2 semaines de camp de voile : 400 \$



Horaire estival de la bibliothèque du 27 juin au 3 septembre

Lundi	13 h 00 à 17 h 00
Mardi	10 h 00 à 17 h 00
Mercredi	Fermé
Jeudi	13 h 30 à 18 h 00
Vendredi	13 h 30 à 20 h 00
Samedi	10 h 00 à 13 h 00
Dimanche	Fermé



La Fête nationale Québec

Le Lac en fête vous invite à venir célébrer la Fête nationale des Québécois et Québécoises, le 23 juin prochain, au Parc des Vétérans. L'événement, qui aura lieu beau temps, mauvais temps, débutera à compter de 17 h avec le pique-nique familial. Durant la soirée, feu de camp, musique d'ambiance, chansonnier, conteur, feux d'artifice musicaux et d'autres surprises vous attendent. Visitez le www.lacenfete.ca pour plus d'informations.

De retour à Lac-Mégantic!

ÉCOLE de VOILE
Lac-Mégantic

- Formation Voile Blanche I, II, III
- Formation pour jeunes & adultes
- Possibilités de cours privés

d'ARBRE EN ARBRE
LAC-MÉGANTIC

Nouveau à Baie-des-Sables!

- 5 parcours, 68 jeux
- Parcours pour enfants, juniors et adultes

Baie des Sables
Lac-Mégantic

Complexe récréotouristique de CHOIX, axé sur la FAMILLE et les activités NATURE !

25 juin au 6 août 2011
LES SAMEDIS ANIMÉS À LA PLAGE
Venez profiter des Samedis Animés à la plage de Baie-des-Sables dans une ambiance des plus décontractées, où la musique est à l'honneur! Au programme, concerts et musique en plein air, animation, tours de Catamarans, jeux et maquillage pour enfants, concours et plus encore. Tous les samedis, pour les petits et les grands.

4 au 17 juillet 2011
LE FESTIVAL FAMILLE EN FÊTE
Journées inoubliables pour petits et grands! Au programme : 3 jours de jeux gonflables sur la plage (5, 9 et 14 juillet), maquillage, musique, jeux, animation, tours de Catamarans, balades en wagon et plus!

BAIE-DES-SABLES LAUREAT - PRIX DE L'EXCELLENCE 2010
PRIX DE L'EXCELLENCE 2010

Procédure pour une requête à la Ville

Pour les citoyens qui auraient des requêtes à formuler à la Ville de Lac-Mégantic...

Que ce soit une demande d'information, d'autorisation, d'intervention, la signification d'un problème ou faire tout simplement une suggestion :

1 - Lorsqu'il y a une vie en danger

Pour une ambulance, la police ou les pompiers

Composez le 911

2 - Lorsqu'une intervention rapide des services municipaux est requise

Exemples : refoulement d'égouts, bris d'une conduite d'eau, affaissement important de la chaussée, situation pouvant s'aggraver si la Ville n'intervient pas rapidement, etc.

Composez le 819-583-2448, 24 heures sur 24

3 - Lorsque vous désirez joindre la Ville durant les heures normales de bureau

Exemples : pour toute question, plainte ou commentaire, pour signaler une intervention pouvant être réalisée par les services municipaux le prochain jour ouvrable...

Composez le 819-583-2441

ou par courriel : info@ville.lac-megantic.qc.ca

4 - Lorsque vous désirez joindre directement la Sûreté du Québec

Exemples : pour signaler une infraction à la réglementation municipale, pour signaler un chien qui aboie constamment, etc.

Composez le 310-4141

Consultez le site Internet

www.ville.lac-megantic.qc.ca

La Nouvelle municipale de Lac-Mégantic est publiée par la Ville de Lac-Mégantic.

Ce bulletin est édité par MARTEL Communication, imprimé à Lac-Mégantic et distribué à tous les citoyens résidents de Lac-Mégantic par la Société canadienne des Postes.

L'emploi du masculin pour désigner les noms des deux genres est favorisé uniquement pour ne pas alourdir le texte.

Conception, correction et montage :

MARTEL Communication, 819 583-4680

Impression : **Multicopie inc., 819 583-1775**

Tirage : 3 425 exemplaires

Dépôt légal :

Bibliothèque et archives nationales du Québec

Bibliothèque et archives Canada

ISBN / ISSN 1180-2677

Pour joindre les services municipaux

VILLE DE LAC-MÉGANTIC

5527, rue Frontenac, bureau 200

Lac-Mégantic (Québec) G6B 1H6

Site Internet : www.ville.lac-megantic.qc.ca

Courriel : info@ville.lac-megantic.qc.ca



URGENCE

Ambulance – Police – Pompiers **911**

REQUÊTES

Problèmes, informations, suggestions **819-583-2448**

ADMINISTRATION GÉNÉRALE 819-583-2441

Mairie, direction générale, évaluation, greffe,
services techniques, trésorerie, urbanisme – permis
et inspections **819-583-2441**

Cour municipale **819-583-2815**

Office municipal d'habitation **819-583-5988**

ENVIRONNEMENT

Collecte des ordures et matières recyclables

Requêtes **819-583-2448**

Demandes de services **819-583-2466**

Administration usine d'épuration **819-583-2466**

Éco-Centre **819-583-5188**

LOISIRS

Baie-des-Sables

Camping – Base plein air **819-583-3965**

Restaurant Le Voilier **819-583-3968**

Ski alpin – Ski de fond **819-583-3969**

Bibliothèque municipale **819-583-0876**

Centre Mgr-Bonin

Administration – Hockey mineur et

Patinage artistique **819-583-0630**

MARINA

Administration **819-583-2441**

Service – Essence (été) **819-583-5085**

ORGANISATION DES TERRAINS DE JEUX (O.T.J.)

Camp de jour **819-583-3761**

Baseball mineur **819-583-0028**

PATINOIRES EXTÉRIEURES

Notre-Dame-de-Fatima **819-583-3970**

Sacré-Cœur **819-583-5220**

SALLE DE QUILLES 819-583-3242

SÉCURITÉ INCENDIE

Urgence seulement **911**

Administration **819-583-1303**

Requêtes **819-583-2448**

SÛRETÉ DU QUÉBEC

24 heures/24, sans frais **310-4141**

Poste de Lac-Mégantic **819-583-1710**

TRANSPORT ADAPTÉ ET COLLECTIF

Trans-Autonomie **819-583-4263**

TRAVAUX PUBLICS

Administration **819-583-2443**

Requêtes **819-583-2448**